

quartiers2030



Appel à projets 2026

Note de cadrage

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : LUNDI 5 JANVIER 2026

Tout dossier incomplet ou parvenu au-delà de cette date ne sera pas retenu



Préambule

Le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Sète agglomération méditerranéenne, signé en 2024 avec l'ensemble des partenaires, entre dans sa 3^{ème} année d'application.

Il concerne trois quartiers sur l'unité urbaine Sète - Frontignan la Peyrade (présentés pages 4 et 5) :

- **A Sète** : le Centre-Ville / Île Sud et l'Île-de-Thau
- **A Frontignan la Peyrade** : Cœur de ville à Calmette

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les contrats de ville dans son article 6 et les principes de détermination de la géographie prioritaire en son article 5. Pour la France métropolitaine la nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024 par le décret du 28 décembre 2023.

L'objectif affiché de la démarche Quartiers 2030 est de prioriser les actions en faveur de l'emploi, de l'éducation et de la sécurité. Le nouveau Contrat de ville suit des orientations communes à toute la géographie prioritaire mais privilégie également une approche quartier par quartier, en fonction de leur spécificité.

Il vise aussi à construire des quartiers plus sûrs, favorisant l'accessibilité aux services publics et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

Emploi, éducation, tranquillité publique, cadre de vie sont les champs prioritaires d'intervention du Contrat de ville.

Le Contrat de ville de l'agglomération du Bassin de Thau s'attache ainsi à répondre aux enjeux les plus prégnants du territoire, identifiés en lien étroit avec l'ensemble des acteurs et les habitants. Des consultations ont eu lieu en ce sens, mettant notamment en avant les thématiques suivantes : le plein emploi, les transitions, l'aller vers et l'accès aux droits, les seniors et la participation des habitants.

Le Comité de Pilotage du Contrat de ville de Sète agglomération méditerranéenne s'est réuni le 21 novembre 2025 pour valider la note de cadrage de l'appel à projets 2026.

SOMMAIRE

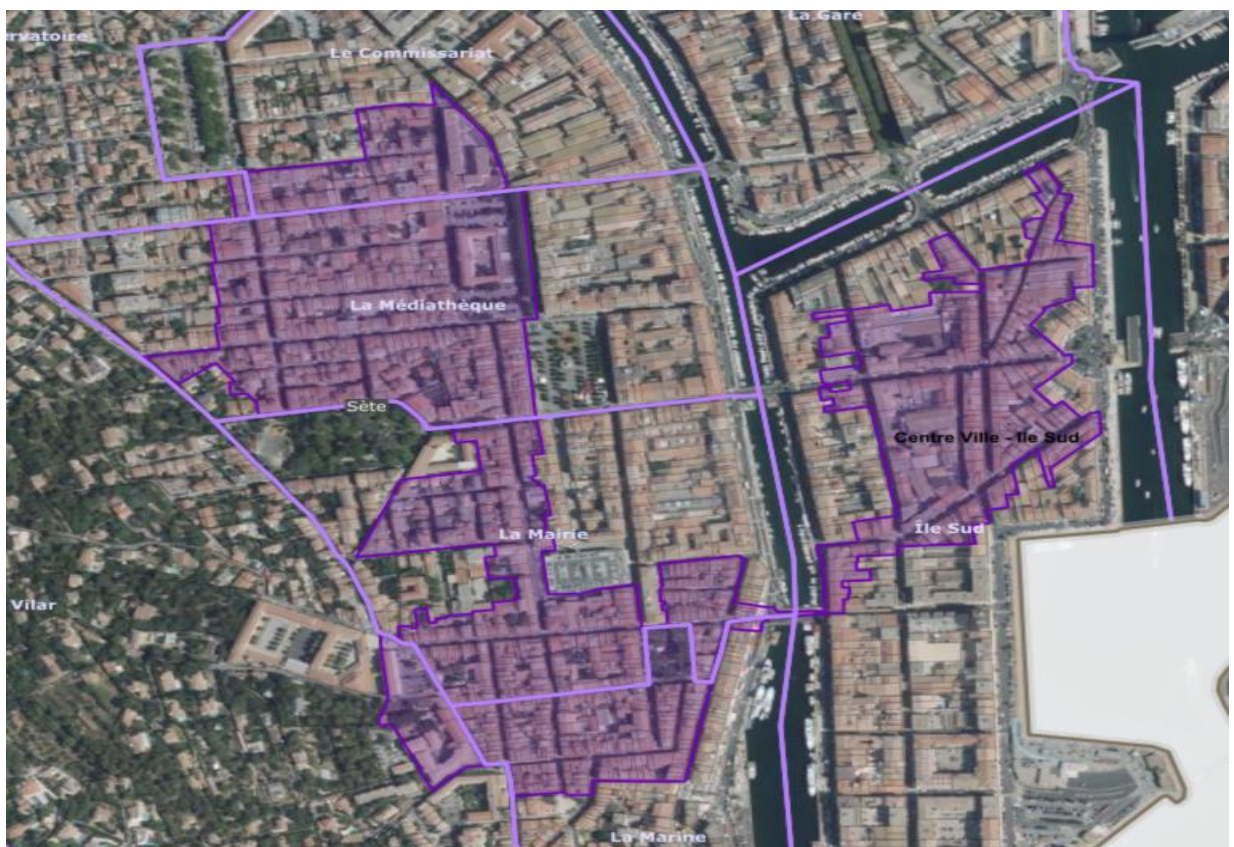
1. Localisation des 3 quartiers prioritaires de Sète agglomération méditerranéenne	3
2. Le contrat de ville dans ses grands principes	4
3. Le cadre d'intervention de l'appel à projets 2026	5
3.1. Critères de recevabilité	
3.2. Priorités de l'appel à projets	
Priorités transversales aux 3 quartiers prioritaires du territoire	
Priorités de la ville de Sète	
Priorités de la ville de Frontignan la Peyrade	
4. Instruction de la demande de subvention	8
4.1. Composition du dossier	
4.2. Sélection des projets	
4.3. Calendrier de l'appel à projets	
5. Modalités de dépôt des projets	9
5.1. Saisie de la demande de subvention sur le portail Dauphin de l'ANCT	
5.2. Documents à transmettre aux services DSSU et Politique de la ville/CLSPD de Frontignan	
6. Notes de cadrage et priorités des financeurs partenaires du Contrat de ville	10
7. Contacts utiles	11

1. Localisation des 3 quartiers prioritaires de Sète agglomération méditerranéenne à Sète et Frontignan

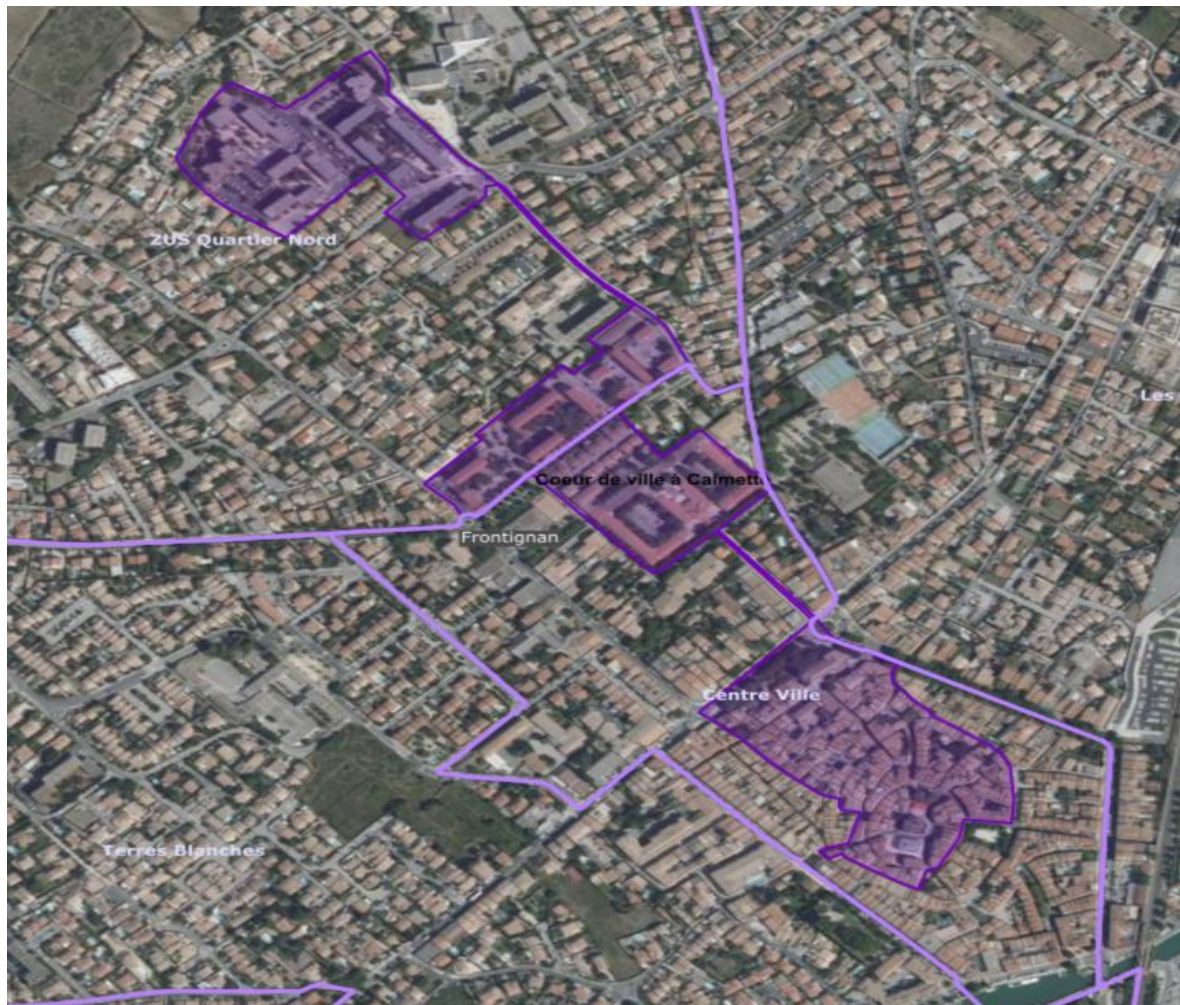
Quartier prioritaire de l'Île de Thau à Sète



Quartier prioritaire du Centre-ville / Ile-Sud à Sète



Quartier prioritaire du Cœur de ville à Calmette à Frontignan



2. Le contrat de ville dans ses grands principes

L'Etat, la communauté d'agglomération de Sète agglomération méditerranéenne, les villes de Sète et Frontignan-la-Peyrade ainsi que l'ensemble des financeurs partenaires du Contrat de ville lancent pour l'année 2026 leur nouvel appel à projets afin de soutenir les initiatives en faveur des habitants des quartiers prioritaires du territoire. Ses grands principes sont les suivants :

- ✓ **Un projet de développement social, urbain et économique intervenant sur des priorités nationales et locales.** Les priorités locales résultent du travail mené avec l'ensemble des partenaires du territoire pour s'entendre sur les orientations du nouveau Contrat de ville intervenant sur les trois quartiers prioritaires et en fonction de leur spécificité ;
- ✓ **Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique**, adossé à un projet de territoire ;
- ✓ **Un contrat piloté à l'échelle intercommunale** dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de Ville pour une mise en œuvre opérationnelle transversale, collaborative et co responsable ;
- ✓ **Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun** de l'Etat et des collectivités territoriales ; lequel sera consolidé par les crédits spécifiques de la Politique de la ville, **lorsque cela est nécessaire**, comme le souligne la loi de Programmation pour la ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, réaffirmé par la circulaire du 31 août 2023 ;
- ✓ **Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction** avec les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

3. Cadre d'intervention de l'appel à projets 2026 :

L'appel à projets a vocation à soutenir les acteurs publics et privés à but non lucratif quel que soit leur lieu d'implantation, pour des actions s'adressant majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires des villes de Sète et Frontignan-la-Peyrade.

Les financements sollicités dans ce cadre sont, **lorsque cela est justifié**, des crédits dits « spécifiques » Politique de la ville.

Enfin et toujours dans un souci de priorisation et de concentration des moyens, **un seuil plancher de 2 000 € est institué pour les subventions versées par l'Etat, la Région et SAM.**

3.1 Critères de recevabilité :

Le présent appel à projets s'adresse aux associations Loi 1901, aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et autres organismes à but non lucratif. Ces structures sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées, à jour de leurs obligations fiscales et sociales et possèdent un numéro SIRET.

Toute association ou fondation bénéficiant de subventions publiques doit souscrire au **Contrat d'Engagement Republicain et veiller à ce que ce Contrat soit respecté par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles.**

Les projets doivent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires définis par l'Etat et respecter les principes de l'appel à projets :

- Respect des valeurs de la République et permettre à tous de bénéficier des actions financées sans distinction d'origine, de culte ou de genre,
- Pertinence des propositions : en réponse aux priorités proposées sur chacun des QPV, les opérateurs veilleront à s'inscrire dans le maillage du quartier et du territoire, à déployer un effort de communication et d'aller-vers les publics les plus isolés ;
- Les projets doivent majoritairement concerner les habitants d'un ou plusieurs quartiers prioritaires (à minima 60 % du public accueilli) ;
- **Le caractère innovant et structurant des projets est à rechercher** à travers la forme, le partenariat, la mutualisation des ressources et des moyens ;
- **Réalisation des actions entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;**
- Articulation avec l'ensemble des politiques et actions déjà menées sur le territoire et, au-delà, recherche d'alliances et de mutualisation de moyens ;
- Plus-value au bénéfice des habitants des quartiers et intérêt collectif ;
- Implication des habitants dans l'élaboration et/ou leur participation ;
- Impact attendu par rapport aux enjeux avec indicateurs de bilan et/ou évaluation ;
- Viabilité financière des actions ;
- Etre à jour des bilans financiers : bilan final pour l'année 2024 et intermédiaire pour 2025 ;
- Complétude du dossier de demande (cf. liste des pièces page 12).

⚠ Le nombre d'actions retenues par QPV sera limité ! Il est recommandé aux opérateurs d'étudier les solutions de consortium et de réponses mutualisées.

3.2 Priorités de l'appel à projets 2026 :

Le Comité de pilotage du Contrat de ville de Sète agglomération Méditerranée, réuni en séance du 21 novembre 2025, a validé les priorités suivantes pour l'appel à projets 2026 :

➤ **Priorités transversales aux trois quartiers prioritaires de Sète agglomération méditerranée :**

① **La lutte contre la fracture numérique**

Et plus spécifiquement : l'inclusion numérique (notamment l'accompagnement des publics face à l'IA et aux transitions technologiques).

② La santé mentale et le bien-être :

Prévention, repérage, information et déstigmatisation.

③ L'animation de la vie sociale et l'investissement des espaces publics.

④ Les transitions écologiques et sociales

- Lutter contre la précarité énergétique par l'accompagnement et l'éducation à la sobriété ;
- Faciliter l'accès à une alimentation saine et de qualité ;
- Faciliter l'ancrage des transitions dans le quotidien des habitants ;
- Valoriser la mémoire des quartiers et leurs histoires pour renforcer l'ancrage des transitions sociales ;
- Démocratiser l'accès aux mobilités douces : lever les freins et créer du lien, en s'inscrivant dans les projets de rénovation urbaine des quartiers.

⑤ L'aller-vers, l'accès aux droits

Une attention particulière sera portée aux propositions qui préciseront une démarche inclusive des populations les plus isolées, à travers :

- Des solutions pour lutter contre l'isolement social et culturel de tous les publics ;
- L'accompagnement proposé vers la réouverture des droits pour les publics en rupture ;
- L'adaptation aux spécificités des publics.

⚠ Sète Agglopol Méditerranée s'attachera à privilégier les propositions qui :

- Favorisent l'accueil inclusif de populations complexes et/ou porteuses de handicap ;
- Intègrent un dispositif d'aller-vers les populations les plus isolées (âgées, personnes seules, en « mort sociale » ...) ;
- Favorisent aussi, dans la logique de l'Impact Collectif¹, la recherche des articulations et de l'adhésion à une coordination d'ensemble : sur un territoire, un public et un secteur d'activité ;
- Recherchent la participation et l'implication des habitants, depuis la construction de l'action jusqu'à son évaluation et défendent un modèle où les habitants sont plus acteurs que consommateurs (développement du pouvoir d'agir).

➤ Priorités de la ville de Sète pour les QPV du Centre-Ville/Ile-Sud et Ile-de-Thau :

Les projets s'inscrivant dans les thématiques devront répondre aux attentes suivantes :

♦ **Emancipation par la culture :**

- La valorisation de la continuité éducative pour les publics ciblés ;
- La construction de parcours artistiques ;
- La participation active des publics à la construction des projets ;
- L'occupation / l'investissement de l'espace public ;
- L'ambition culturelle sur le plan de la cohésion sociale et ce qui relie les populations.

♦ **Emancipation par l'éducation**

- Renforcer et coordonner les actions d'accompagnement proposées aux familles pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- Accompagner les parents dans la réussite éducative de leur enfant en favorisant leur initiative et les espaces d'échanges avec les institutions et les professionnels du secteur éducatif ;

¹ La démarche Impact Collectif sera présentée ultérieurement en réunion

- Soutenir la parentalité par la formation des parents aux outils numériques et cyber media utilisés par les jeunes ;
- Favoriser l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap et de leur famille (secteur scolaire, péri et extra-scolaire) ;
- Eduquer au numérique et l'intégrer comme outil pédagogique et préventif ;
- Renforcer les logiques de parcours accompagnés pour les jeunes de 14 à 25 ans et leur coordination « inter-acteurs » en termes d'orientation ; d'accès aux droits (soins...), et d'insertion socio-professionnelle.

♦ **Emancipation par le sport**

- Promouvoir et développer la pratique sportive comme vecteur de bien-être et d'insertion sociale ;
- Faciliter l'appropriation des équipements et des espaces publics.

♦ **Emancipation par la santé, la santé mentale et le bien-être, à travers :**

- La mise en place d'actions de préventions sur une diversité de thématiques et s'adressant à tous les âges ;
- Des actions sur les déterminants de santé (alimentation, environnement...) ;
- Amélioration de l'accès aux soins de premier recours et la généralisation du parcours de soin coordonné ;
- Développer l'accompagnement global des jeunes et faciliter le repérage / la prise en charge du handicap ;
- Des actions s'appuyant sur la pair-aidance afin de permettre la montée en compétence et d'encourager l'implication des habitants.

♦ **Emancipation par le lien social et la relation aux autres.**

- Soutenir et développer la relation entre les habitants ainsi qu'avec les institutions publiques.
- Animer la vie sociale locale ;
- Rompre l'isolement ;
- Promouvoir et développer le bénévolat.

♦ **Faciliter l'accès à une alimentation saine et de qualité**

- Inciter et soutenir l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité

♦ **Actions pouvant s'inscrire dans les priorités de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :**

- Favoriser l'animation de l'espace public en privilégiant les actions « d'aller-vers » / « hors les murs », ex : actions de sensibilisation, temps partagés entre les institutions et les habitants ;
- Investir les espaces publics « en transition » urbaine afin de favoriser l'appropriation des espaces par les habitants;
- Participer à la qualité du cadre de vie des QPV en favorisant les actions participatives et d'implication des citoyens sur les questions d'embellissement des quartiers, ex : action de nettoyage des quartiers, végétalisation, création d'objets/supports de décoration extérieurs....

➤ [Priorités de la ville de Frontignan pour le QPV Cœur de ville à Calmette :](#)

Rappel des enjeux communs et transversaux :

- . Le plein emploi,
- . La sécurité,
- . Les transitions,
- . L'accès aux droits, la fracture numérique et l'aller-vers,
- . La participation des habitants,
- . Les seniors,
- . La lutte contre les discriminations.

Enjeux pour le QPV de Frontignan « Cœur de ville à Calmette » :

Les enjeux prioritaires pour la Ville de Frontignan sont les enjeux 1 et 5, ainsi que l'enjeu commun du plein emploi.

Les porteurs de projets devront participer à la manifestation « Calmette en fête ».

Tous les projets déposés sur Dauphin devront être transmis par mail au service Politique de la Ville/CLSPD de Frontignan.

Enjeu 1 Lutter contre l'insécurité réelle ou ressentie en renforçant la mobilisation des forces de l'ordre : Réduire le sentiment d'insécurité. Prévenir l'entrée dans la délinquance.

Enjeu 2 Mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale en s'inscrivant dans les principes du développement social local et contribuant ainsi à l'émancipation des habitants et la désassignation du QPV : mobiliser l'ensemble des leviers de l'insertion sociale et contribuer à l'émancipation des habitants.

Enjeu 3 Ouvrir le champ des possibles en progressant dans l'accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficultés : Lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire, les orientations subies.

Enjeu 4 S'inscrire collectivement dans les 8 grands principes de la charte nationale de soutien à la parentalité : Prendre en compte l'ensemble du contexte de la vie familiale quel que soit l'âge de l'enfant. Proposer un accompagnement avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte. Respecter les principes d'égalité hommes et femmes. Permettre à chaque parent d'exercer ses droits et ses devoirs pour son enfant.

Enjeu 5 Améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie des habitants du QPV : Repérer le besoin des habitants sur les questions de logement et d'habitat en favorisant les transitions écologiques.

Enjeu Faire de l'obtention d'un emploi un droit : Faciliter l'accès aux droits et à l'offre de droit commun.

4. Instruction de la demande de subvention :

4.1 Composition du dossier :

L'ensemble des éléments nécessaires à votre information concernant la rédaction, l'envoi et l'éligibilité de votre projet ainsi que les documents annexes à nous retourner, sont consultables et téléchargeables sur le site de Sète agglomération méditerranée via le lien suivant :

<https://www.agglopoie.fr/contrat-de-ville-les-porteurs-de-projet-peuvent-deposer-leur-dossier/>

Le Service DSSU se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche de construction de votre projet et de son dépôt auprès des administrations compétentes (contacts utiles page 11).

4.2 Sélection des projets :

Chaque projet fera l'objet d'une analyse au regard :

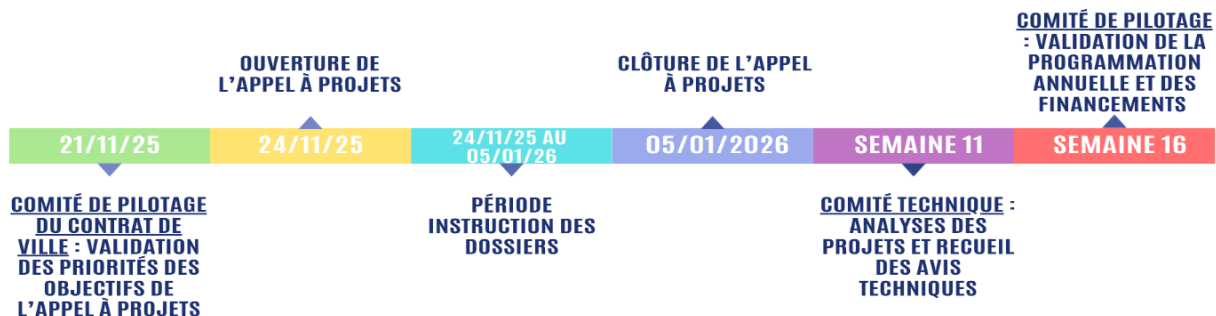
- De la priorité visée,
- Des objectifs proposés,
- Du descriptif et de la pertinence de l'action et du prévisionnel des publics bénéficiaires,

- Des bilans pour les actions déjà conduites,
- **De la recherche en priorité de financements de droit commun,**
- **De l'effort de s'inscrire en complémentarité des actions déjà proposées,**
- **De la recherche d'alliance et de mutualisation lorsque cela est possible.**

L'Etat, la Région et Sète agglomération méditerranéenne fixent à 2 000 € le montant minimum de demande de subvention.

⚠ Tous les nouveaux projets devront être obligatoirement présentés au service Développement Social Sanitaire et Urbain de Sète agglomération méditerranéenne ainsi qu'au service Politique de la Ville/CLSPD de Frontignan, pour les actions se déroulant sur le territoire de Frontignan. A cet effet, une réunion « Lecture de Projets » sera programmée en janvier 2026 afin de permettre aux candidats de présenter et défendre leurs propositions.

4.3 Calendrier prévisionnel de l'appel à projets 2026 :



5. Modalités de dépôt des projets

5.1 Saisie de la demande de subvention sur le portail Dauphin de l'ANCT :

Le portail DAUPHIN permet de déposer une demande de subvention (cerfa 12156*06) sollicitant des financeurs partenaires de la Politique de la ville. Les dossiers doivent être impérativement saisis en ligne **avant le lundi 05 janvier 2026 à 8h00** sur la portail DAUPHIN de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Espace Usagers (anct.gouv.fr) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>, / onglet : Aides et Subventions / Subventions politique de la ville.

Pour vous aider dans la procédure, **un guide de saisie USAGERS** est à votre disposition à cette adresse. Si vous rencontrez des difficultés lors de la saisie de votre demande de subvention ou le dépôt en ligne de votre bilan, vous pouvez également contacter la Cellule d'Accompagnement de la politique de la ville de l'ANCT **au 09 70 81 86 94** ou via l'adresse électronique : support.p147@proservia.fr

Sur le CERFA, il est impératif de renseigner :

- ✓ **Le Contrat de ville auquel l'action se rattache : « CA du bassin de Thau »**
- ✓ **Le quartier prioritaire concerné.** Pour Sète : « île de Thau » ou/et « centre-ville Sète - île Sud » et pour Frontignan : « Cœur de ville à Calmette ».

Les documents à compléter et à déposer sur Dauphin :

- Cerfa ;
- Attestation sur l'honneur ;
- Statuts (signés) de l'organisme, la liste des dirigeants signée et à jour (membres du bureau) et la fiche-contact de la personne désignée pour suivre le dossier ;
- Derniers comptes annuels approuvés (bilan et compte de résultat) ;
- Budget prévisionnel de l'organisme ;
- Rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant) ;
- Délégation de signature (le cas échéant) ;
- Fiche(s) de partenariat ;
- Convention(s) éventuellement établie(s) avec les partenaires ;
- Contrat d'Engagement Républicain (CER) ;
- Grille égalité entre les femmes et les hommes ;
- RIB.

5.2 Documents à transmettre au service Développement Social Sanitaire et Urbain (DSSU) et en copie au service Politique de la Ville/CLSPD de Frontignan pour le quartier prioritaire de Frontignan :

- Copie du cerfa,
- Copie du Contrat d'Engagement Républicain (CER),
- Fiche de synthèse de présentation du projet et du prévisionnel publics bénéficiaires 2026,
- Compte-rendu financier intermédiaire 2025 (si renouvellement et non transmis au service),
- Fiches bilans de l'action et des publics bénéficiaires intermédiaire 2025 (si renouvellement et non transmis au service).

6. Notes de cadrage et priorités des partenaires financeurs du Contrat de ville de Sète agglomération méditerranéenne :

Vous trouverez annexés à la présente note les documents de cadrage des partenaires du Contrat de ville de Sète agglomération méditerranéenne suivants :

- **Région Occitanie,**
- **Département de l'Hérault,**
- **CAF de l'Hérault.**

Attention

Concernant l'Etat (pour les crédits autres que ceux de la Politique de la ville BOP 147), la Région Occitanie et le Département de l'hérault, il est nécessaire de solliciter des subventions selon les modalités propres à chacune de ces institutions.

Aussi, il vous appartient de consulter les sites de chacun d'entre eux afin de connaître leurs priorités et modalités de dépôt des dossiers de subvention mis en ligne à partir du lien suivant :
<http://www.agglomeration.fr/contrat-de-ville-les-porteurs-de-projet-peuvent-deposer-leur-dossier/>

7. Contacts utiles :

Sète agglomération Méditerranée Service Développement Social Sanitaire et Urbain	Coordonnées : dssu@agglopole.fr
Eric LUTRAND Chef de projet	Tél : 06 31 87 70 14 e.lutrand@agglopole.fr
Eddie MORANO Agent de développement local	Tél : 06 07 08 67 19 e.morano@agglopole.fr
Inès EL OTMANI Agent de développement local	Tél : 06 83 23 78 45 i.elotmani@agglopole.fr
Clarisse MALEJACQ Chargée de mission Politique de la ville, Inclusion, GUSP et Participation Citoyenne	Tél : 06 73 52 21 53 c.malejacq@agglopole.fr
Nathalie LUCAS Assistante de direction	Tél : 04 67 46 47 84 n.lucas@agglopole.fr
Ville de Sète et services mutualisés – CCAS de Sète	Coordonnées
Pierre CAILHOL Directeur adjoint du CCAS	Tél : 04 67 51 84 87 pierrecailhol-ccas@ville-sete.fr
Laurence PALAMARA Directrice du service Education & Jeunesse	Tél : 04 99 04 74 52 palamara@ville-sete.fr
Ludovic RIVIERE Chargé de mission dispositifs contractuels de la Cohésion Sociale	Tél : 04 99 04 74 54 ludovicriviere@ville-sete.fr
Olivier GUYOT Adjoint Directeur des sports	Tél : 04 99 04 76 61 guyot@ville-sete.fr
Catherine CHANUEL Responsable d'Education Artistique et Culturelle	Tél : 04 99 04 73 13 c.chanuel@agglopole.fr
Virginie CANAVATE Chargée de développement et de suivi de projets d'EAC	Tél. 04 99 04 73 14 v.canavate@agglopole.fr
Jade ROIG Coordinatrice du Contrat Local de Santé	Tél : 06 08 70 13 04 j.roig@ville-sete.fr
Céline ORJOL Coordinatrice du Conseil Local en Santé Mentale	Tél : 06 31 55 11 47 c.orjol@agglopole.fr
Ville de Frontignan la Peyrade Service Politique de la ville et CLSPD	Coordonnées : politiquedelaville.clspd@frontignan.fr
Tina LE NOAY Coordonnatrice politique de la ville/CLSPD	Tél : 04 67 18 50 78 / 07 85 55 04 78 t.lenoy@frontignan.fr
Magali BOUTONNET Assistante et agent de développement local	Tél : 04 67 18 51 71 m.boutonnet@frontignan.fr
Institutions et partenaires financeurs	Coordonnées
PREFECTURE DE L'HERAULT – Délégué du Préfet Hervé DURIF - Politique de la ville Sète-Montpellier	Tél : 04 67 61 62 44 herve.durif@herault.gouv.fr
DDETS 34 - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE Martine COURTIAL - Cheffe d'unité ville	Tél : 04 67 22 88 32 martine.courtial@herault.gouv.fr
DDETS 34 SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE Béatrice SEGUIN-GARCIA - Gestionnaire des crédits Contrats de ville - <u>référénte dématérialisation portail DAUPHIN</u>	Tél : 04 67 22 88 19 b.seguin-garcia@herault.gouv.fr
DDETS 34 – Pôle Emploi, ville et Cohésion Territoriale Eloïse FERRY– Chargée de développement de l'emploi et des territoires	Tél : 04 67 22 88 92 eloise.ferry@herault.gouv.fr
DDETS 34 SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE Béatrice SEGUIN-GARCIA - Gestionnaire des crédits Contrats de ville - <u>référénte dématérialisation portail DAUPHIN</u>	Tél : 04 67 22 88 19 b.seguin-garcia@herault.gouv.fr

Institutions et partenaires financeurs	Coordonnées
<p align="center">DDETS 34 – Soutien via les postes Fonjep / Délivrance des agréments JEP</p>	<p align="center">ddcs-vie-associative@herault.gouv.fr</p>
<p align="center">DDETS 34 Fonds de développement de la vie associative (FDVA)</p>	<p align="center">ddcs-fdva@herault.gouv.fr</p>
<p align="center">Région Occitanie Marion THURMES - Chargée de mission politique de la ville</p>	<p align="center">Tél : 04 67 22 79 17 marion.thurmes@laregion.fr</p>
<p align="center">Département de l'Hérault Emmanuelle SANCHEZ - Chargée de développement social</p>	<p align="center">Tél : 04 67 67 72 06 / 06 72 46 91 14 esanchez@herault.fr</p>
<p align="center">CAF de l'Hérault Sandrine ROCHE-MAGNAN - Agent de développement territorial</p>	<p align="center">Tél : 04 67 99 23 33 / 06 85 22 14 42 sandrine.roche-magnan@cafherault.cnafmail.fr</p>
<p align="center">DRAC Occitanie Jean-Pierre BESOMBES-VAILHE / Maëlle DESHEDIN Conseillers action culturelle et territoriale de l'Hérault</p>	<p align="center">Tél : 04 67 02 35 12 / 06 73 51 52 67 Jean-pierre.besombes-vailhe@culture.gouv.fr maelle.deshedin@culture.gouv.fr</p>
<p align="center">ARS Occitanie Simon BARBERIO Responsable des unités réductions des inégalités territoriales en santé et accès aux soins de premier recours</p>	<p align="center">simon.barberio@ars.sante.fr</p>